



INSCRIPTIONS AU COMITE SOCIAL & ECONOMIQUE, ET AUX SUBVENTIONS VACANCES POUR 2019

Bureau du Comité Social et Economique

Secrétaire: Stéphane BARANGER

Secrétaire Adjoint: Franck AUDIC

Trésorier : Philippe PINAULT

Trésorier Adjoint : Christine SPRECHER

Pour répondre aux obligations liées à la mise en place de la RGPD (Réglementation Générale sur la Protection des Données), le Comité Social et Economique réactualisera chaque année vos données personnelles et recueillera votre consentement à les utiliser pour la gestion des activités sociales ⁽¹⁾.

Ce document est à compléter et sera à déposer contre émargement sur les dates de permanences qui seront programmées au mois de novembre et au plus tard le 30 novembre (seuls les dossiers complets seront enregistrés).

Cas 1 : Vous ne remplissez pas ce document avant le 30 novembre:

- le CSE supprime de sa base de données toutes les informations vous concernant à l'exception de votre Nom Prénom et Matricule ainsi que des transactions financières entre vous et le CSE sur les 3 dernières années (pour contrôleur URSSAF).
- Vous êtes alors positionné en tranche 6 de subventionnement pour les prestations pour lesquelles l'historique d'activité n'est pas nécessaire (chèques vacances, bibliothèque, subventions sportives et spectacles...).
- Vous ne pouvez prétendre aux prestations du CSE pour lequel la sélection des bénéficiaires se fait en fonction des historiques d'activités (voyages, sorties, locations, bourses, prêts financiers du CSE...). Vous perdez le bénéfice de votre épargne CSE précédemment cumulée.
- Les membres de votre famille ne peuvent prétendre aux prestations du CSE (pour toute l'année de référence).
- Le CSE ne peut plus correspondre par courrier avec vous, vos subventions seront à retirer au secrétariat du CSE.

Important :

- En cas de réinscription ultérieure, il vous faudra rapporter l'ensemble des justificatifs comme pour une première inscription, et votre historique d'ancienneté au CSE repartira à 0 (pour rappel, il faut 2 ans d'ancienneté au CSE pour prétendre à une bourse de voyage ou à un séjour du CSE...).

Cas 2 : Vous remplissez ce document et fournissez les documents demandés :

- Le CSE a alors les éléments pour déterminer votre tranche de subventionnement et déterminer les membres de votre famille qui bénéficieront de l'ensemble des prestations proposées par le CSE pour toute l'année de référence.
- Le CSE peut vous adresser par courrier vos règlements de subventions et informations sur les prestations qu'il propose.

⁽¹⁾ Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné aux seuls membres et personnels du CSE de MAN Energy Solutions. L'unique finalité de ces informations est la gestion des prestations et activités sociales proposées par le CSE.

Le CSE de MAN Energy Solutions s'engage à ne pas reproduire ou diffuser ces données dans un contexte nuisible, de ne porter atteinte à l'honneur ou à la réputation des personnes.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au secrétariat du CSE à l'adresse suivante : fr.ce@man-es.com

► **Inscription de l'OUVRANT-DROIT aux prestations du Comité Economique et Social.**

(en tant que salarié(e) de l'entreprise vous êtes l'ouvrant-droit)

NOM:	Prénom:	N° de matricule:
Sexe F <input type="checkbox"/> / G <input type="checkbox"/>	Date de naissance : ... / ... /	
Adresse :		
.....		
Ville:.....	Code Postal:.....	
☎ personnel :	☎ travail :	Courriel :.....
Situation maritale : célibataire <input type="checkbox"/> , marié(e) ou pacsé(e) <input type="checkbox"/> , union libre <input type="checkbox"/>		
Pour les CDI : date d'embauche : / /		
Pour les CDD et contrats en alternance: date de début..... / /		
date de fin..... / /		
Vous travaillez sur le site de : St-Nazaire <input type="checkbox"/> Puteaux <input type="checkbox"/> Marseille <input type="checkbox"/>		

► **Inscription des AYANTS-DROITS aux prestations du Comité d'Entreprise pour 2019.**

(votre conjoint et vos enfants sont les ayants-droit)

Attention, seuls les nouveaux nés pourront être inscrits en cours d'année.

Le Conjoint (vivant sous le même toit) :

NOM :	Prénom:	Sexe F <input type="checkbox"/> / G <input type="checkbox"/>	Date de naissance : ... / ... /
-------------	---------------	--	---------------------------------------

⇒ (pour la première inscription du conjoint, fournir un justificatif de domicile commun récent ou un acte d'union)

Les enfants de l'ouvrant droit et enfants du conjoint jusqu'à 25 ans (nés après le 30.11.1993):

NOM :	Prénom:	Sexe F <input type="checkbox"/> / G <input type="checkbox"/>	Date de naissance : ... / ... /
NOM :	Prénom:	Sexe F <input type="checkbox"/> / G <input type="checkbox"/>	Date de naissance : ... / ... /
NOM :	Prénom:	Sexe F <input type="checkbox"/> / G <input type="checkbox"/>	Date de naissance : ... / ... /
NOM :	Prénom:	Sexe F <input type="checkbox"/> / G <input type="checkbox"/>	Date de naissance : ... / ... /
NOM :	Prénom:	Sexe F <input type="checkbox"/> / G <input type="checkbox"/>	Date de naissance : ... / ... /
NOM :	Prénom:	Sexe F <input type="checkbox"/> / G <input type="checkbox"/>	Date de naissance : ... / ... /

⇒ Pour la première inscription d'un enfant, fournir une copie du livret de famille ou un extrait de l'acte de naissance.

⇒ Pour la prise en compte des enfants nés avant le 01 décembre 2002, fournir un **certificat de scolarité** pour l'année scolaire 2018-2019.

► **Pour permettre le calcul de mon quotient familial je communique:**

⇒ mon avis d'imposition sur les revenus 2017 ainsi que celui de mon conjoint : **OUI / NON**
A défaut, la tranche 6 de subventionnement vous sera appliquée.

► **Pour bénéficier des prestations et activités du CSE dont les places sont limitées :**

⇒ j'autorise le CSE à conserver l'historique de mes prestations: **OUI / NON**
A défaut, vous ne pourrez prétendre aux prestations pour lesquelles l'historique d'activité permet au CSE de retenir les personnes ayant le moins bénéficié de celles-ci (bourses, etc.).

► **Pour la communication du Comité d'Entreprise :**

⇒ Après une prestation du CSE à laquelle j'ai participé, j'autorise le CSE à utiliser mon image et celle de mes ayants-droit sur ses différents supports d'information: **OUI / NON**

Je soussigné(e) : NOM: Prénom....., autorise le Comité Social et Economique de MAN-ES Fr à utiliser les données de ce formulaire et les justificatifs demandés, pour la gestion et l'organisation des prestations et activités sociales qu'il met en œuvre.

Fait le ... / ... / Signature.....

Inscription aux subventions vacances

Dans le cadre de l'aide aux vacances, le Comité Social et Economique accorde à chaque salarié et à chaque enfant de salarié (1) une subvention vacances.

Les montants accordés diffèrent en fonction du Quotient Familial du foyer, ils peuvent être Épargné au CSE (2) tout en étant majorés, ou perçus en Chèques Vacances au mois de mai.

► Subvention pour le salarié :

QUOTIENT FAMILIAL 2019	CHEQUES VACANCES par SALARIÉ	EPARGNE CSE. Par SALARIÉ
T1 et T2	60€	90€
T3 et T4	50€	75€
T5 et T6	40€	60€

Je soussigné (nom, prénom, matricule)

Souhaite percevoir la subvention « vacances salarié» 2019 en Chèques Vacances.

ou

Souhaite épargner la subvention « vacances salarié» 2019.

► Subvention par enfant inscrit au CSE :

QUOTIENT FAMILIAL 2019	CHEQUES VACANCES par ENFANT	EPARGNE CSE. par ENFANT
T1	80€	120€
T2	70€	105€
T3	60€	90€
T4	50€	75€
T5 et T6	40€	60€

N'a pas d'enfant inscrit au CSE.

ou

Souhaite percevoir la subvention « vacances enfant» 2019 en Chèques Vacances.

ou

Souhaite épargner la subvention « vacances enfant» 2019.

(1) Sont bénéficiaires de cette subvention, tous les enfants du salarié et ceux de filiation de son conjoint(e) inscrits au CSE. pour l'année en cours.

Cas des familles où les 2 parents sont inscrits au CSE: leurs enfants perçoivent une seule subvention.

(2) Epargne utilisable uniquement sur les activités proposées par le CSE.

Le cumul des montants épargnés ne peut excéder 1000€.

L'épargne non utilisée lorsque vous quittez le CSE ne peut vous être remboursée (règle URSSAF).

Fait-le Signature du demandeur

Cadre réservé au Comité Social et Economique			
Tranche	<input type="text"/>	Nb Enfant(s)	<input type="text"/>
		Sub/Enfant	<input type="text"/>
Chèques Vacances Enfants	<input type="text"/>	Epargne Enfants 2019	<input type="text"/>
Chèques Vacances Salarié	<input type="text"/>	Epargne Salarié 2019	<input type="text"/>
Total Chèques Vacances	<input type="text"/>	Total Epargne	<input type="text"/>